

COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 2022 / 0552 – **Circulation alternée** pour travaux de réparation sur le réseau ICE « 10, Bd du Pont David »

Le Maire de la Commune de SAINT MARS DU DESERT,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration faite par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE en vue de réaliser des travaux de réparation sur le réseau ICE,

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux de réparation sur le réseau ICE par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, à partir du 23 Septembre au 15 Octobre 2022.

ARRETE

- Article 1 -** En raison des **travaux de réparation sur le réseau ICE – nettoyage de chambre** au « 10, Bd du Pont David, **la circulation sera alternée** au droit du chantier du 23 Septembre au 15 Octobre 2022 de 08h00 à 18h00.
- Article 2 -** La signalisation temporaire de chantier, conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE qui a en charge les travaux.
- Article 3 -** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.
- Article 4 -** Le Commandant de Gendarmerie de Nort S/Erdre, le Directeur Général des Services, le Policier Municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions et emplacements habituels avec affichage sur les lieux.

Fait et arrêté à SAINT MARS DU DESERT, le 15 Septembre 2022

Le Maire,


Barbara NOURRY

